



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU JAUNE  
(SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE À SURVEILLER)  
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau jaune** dite situation météorologique à surveiller (niveau proche de la vigilance orange) pour le phénomène suivant :

**AVIS DE VIGILANCE JAUNE (À SURVEILLER)  
ORAGES**

**Début de l'épisode : ce jour vendredi 3 juin 2022 à 12h  
Fin prévisible de l'épisode : dimanche 5 juin 2022 vers 6h**

Aujourd'hui vendredi 3 juin, un risque de forts orages peu mobiles est présent du centre-Bretagne à la Normandie, au Maine et jusqu'à l'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher. Plusieurs passages orageux sont possibles au cours de cette journée de vendredi, les plus violents devraient se produire entre le courant de l'après-midi et la première partie de nuit de vendredi à samedi. Sous les cellules les plus fortes, **les cumuls de pluie pourront être importants et localement atteindre 20 à 40mm en moins d'1h, avec un risque de cellules peu mobiles**. Des chutes de grêle peuvent accompagner ces cellules orageuses.

Samedi et dimanche : Après une brève accalmie en fin de nuit de vendredi à samedi et en début de matinée de samedi, le risque d'orages violents persiste jusqu'à dimanche matin. Ce risque pourrait nécessiter une extension géographique de la situation météorologique à surveiller. La chronologie et la localisation restent toutefois à préciser au vu des incertitudes déjà présentes pour aujourd'hui.

**Il est très fortement conseillé aux maires :**

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
  - o À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
  - o Ne vous abritez pas sous les arbres ;
  - o Évitez les promenades en forêts ;
  - o Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
  - o Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
  - o En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols ;
  - o Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- d'informer sans attendre les gestionnaires de campings des conséquences possibles de ces orages.
- de faire surveiller les chapiteaux et structures légères (gonflables notamment).
- de vérifier que les grues sont en positionnement libre.

Fait à Vannes, le 3 juin 2022 à 11h30

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du SIDPC,

  
Stéphane MARREC

**Conséquences possibles :**

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

**Message transmis aux services suivants :**

- |   |                              |                    |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS)                            | - Groupement de Gendarmerie  | - DDSP             |
| - DDTM                                    | - UD DREAL                   | - DD ARS           |
| - DSDEN                                   | - DDPP                       | - DDCS             |
| - Préfecture de zone (COZ)                | - Météo-France               | - DIRO             |
| - Sous-préfecture de Lorient              | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD              |
| - SAMU                                    | - CHBA                       | - CHBS             |
| - Conseil régional de Bretagne            | - Conseil départemental      | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo          | - Lorient Agglomération      | - CROSSA           |
| - RTE                                     | - ENEDIS                     | - GrDF             |
| - Orange                                  | - SNCF                       | - CTRL             |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan            | - EPTB Vilaine     |
| - SAUR                                    | - VEOLIA                     | - CEO              |